



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 20840

Texte de la question

M. Gilles d'Ettore appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le défi de la réussite scolaire pour tous, et plus particulièrement sur les critères de sélection des élèves qui se verront proposer des stages de remise à niveau gratuits durant les vacances scolaires. Pour réduire de moitié le nombre de redoublements au cours de la scolarité primaire et diviser par trois le nombre d'élèves en situation d'échec à l'entrée en 6e, des stages de remise à niveau seront mis en place dès les prochaines vacances de printemps et proposés à des élèves de CM1 et de CM2 pour surmonter leurs difficultés. Il lui demande sur quels critères seront choisis les élèves à encadrer : le volontariat ou la sélection par les enseignants.

Texte de la réponse

La maîtrise des fondamentaux figure parmi les préoccupations majeures du ministère de l'éducation nationale. Dès la rentrée prochaine, la durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 2 heures d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. En outre, tous les élèves de CM 1 et de CM 2, dont les difficultés d'apprentissage seront repérées dans les classes par les enseignants, se verront proposer un stage de remise à niveau durant les vacances scolaires. Ces stages sont opérationnels depuis les vacances de printemps. Ils s'étendent sur une semaine et proposent trois heures d'enseignement par jour en français ou en mathématiques par groupes de cinq à six élèves sous la conduite d'enseignants volontaires qui seront rémunérés par des heures supplémentaires. Il appartient aux enseignants de dresser la liste des élèves susceptibles de bénéficier de ces aides individualisées, notamment sous forme de stage, et de recueillir l'accord de leur famille.

Données clés

Auteur : [M. Gilles d'Ettore](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20840

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3176

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7196